

Deuxième séance, mercredi 6 octobre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Projet de décret N° 196 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (pas de 60 tonnes sur les routes suisses); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 199 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des travaux éditaires; entrée en matière, 1^{re} lecture, 2^e lecture et vote final. – Projet de loi N° 203 modifiant la loi sur les finances de l'Etat (adaptation au nouveau modèle comptable harmonisé); entrée en matière, 1^{re} lecture, 2^e lecture et vote final. – Motion M1095.10 Markus Bapst/Emanuel Waeber (réservation des moyens du fonds d'infrastructures pour les transports publics); prise en considération. – Projet de loi N° 189 sur l'emploi et le marché du travail (LEMT); 1^{re} lecture (suite), 2^e lecture et vote final. – Elections judiciaires.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Moritz Boschung-Vonlanthen, Jacques Morand, Benoît Rey, Erika Schnyder, Olivier Suter et Laurent Thévoz.

Est absent sans justification: M. Daniel Brunner.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre et Erwin Jutzet, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous rappelle que tous les membres du Grand Conseil sont invités à une séance du FIR qui aura lieu le mardi 23 novembre 2010, de 12 heures à 14 heures, à la salle Atrium à l'Hôtel Alpha Palmiers de Lausanne. Le thème de la manifestation est le suivant: «Zone métropolitaine de Zurich: quel rôle pour les législatifs?»

- Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Elections judiciaires

Un-e Procureur-e général-e

Studer Theo (PDC/CVP, LA). C'est la première fois durant cette législature que la Commission de justice ne vous soumet pas une proposition pour un seul candidat et cela pour les raisons suivantes.

La Commission de justice a auditionné les trois candidats. Elle est arrivée à la conclusion que les trois candidats sont capables de bien assumer la fonction de procureur général et cela à un niveau équivalent. Les opinions des membres de la Commission de justice étaient partagées. Un vote n'aurait pas eu un résultat clair mais plutôt une petite majorité pour l'un ou l'autre des candidats. En outre, la Commission de justice était consciente que les candidats seraient auditionnés également par les groupes politiques et qu'ainsi les députés auraient la possibilité de se forger leur propre opinion.

Projet de décret N° 196 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (pas de 60 tonnes sur les routes suisses)¹

Rapporteur: **Nicolas Rime (PS/SP, GR).**

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Notre commission s'est réunie le 22 septembre dernier pour traiter de cet objet. Nous tenons à remercier le Conseil d'Etat pour le traitement rapide de cette motion. Je ne vais pas redévelopper ici la motion mais, pour rappel, le Conseil d'Etat suit les motionnaires et propose de transmettre à Berne une initiative cantonale demandant l'interdiction des soixante tonnes en Suisse. En effet, l'Union européenne envisage d'introduire les soixante tonnes sur ses routes comme il en existe déjà dans certains pays nordiques et certaines pressions sont déjà depuis quelque temps exercées sur la Suisse pour que nos routes y soient ouvertes.

Si tous les membres de la commission ont accepté le décret, une discussion a toutefois eu lieu pour savoir si cette initiative était nécessaire. Pourquoi une telle initiative si le Conseil fédéral et le Parlement fédéral sont également contre l'introduction de ces «gigaliners». Notre commission est arrivée aux conclusions

¹ Message pp. 1591ss.